Cinquante cinquième année. - N ° 74 A Jeudi 15 avril 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1177

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

821 040 607 RCS Saint Etienne.
STRIAD.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 200000.00 EUR.
Adresse : 36, Rue Mathieu de la Drôme, Zi de Molina, 42000 Saint-Étienne.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : SOCIETE STRIAD AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte SSP en date à SAINT ETIENNE du 02/04/2021, la société " MECAGEMO" SAS - capital 52 000 €, Siège social : SAINT ETIENNE (Loire), 36, Rue Mathieu de la Drôme- ZI Molina, RCS 714 501 947 SAINT ETIENNE et la société SARL " STRIAD " capital de 200 000 €, siège social : SAINT ETIENNE (Loire), 36, Rue Mathieu de la Drôme- ZI Molina, RCS 821 040 607 SAINT ETIENNE, ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la seconde par la première. L'actif et le passif de la société STRIAD, absorbée, transmis à la société absorbante ont été évalués respectivement à 1 543 359 € et 414 520 € faisant ressortir un actif net de 1 128 839 € et une prime de fusion de 1 076 089 €. Toutes les opérations réalisées par la société absorbée à compter du 1er janvier 2021 jusqu'à la réalisation définitive de la fusion seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société absorbante. Pour rémunérer cet apport, la société MECAGEMO augmenterait son capital de 52 750 € par émission de 1055 actions nouvelles de 50 € chacune attribuées aux associés de la société absorbée à raison de 0.0528 action de la société absorbante pour 1 part sociale de la société absorbée. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante. Le projet de fusion a fait l'objet d'un dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de SAINT ETIENNE en date du 13/04/2021. Pour avis Le Gérant..